

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville d'Orléans met en place une conciergerie solidaire Pour venir en aide à tous les Orléanais

Depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, la priorité de la Mairie d'Orléans a été de venir en aide aux Orléanais et tout particulièrement aux plus fragiles et isolés d'entre eux en lien avec son CCAS. Parmi les dispositifs mis en place au départ, une plateforme d'entraide avait été rendue accessible en ligne pour permettre de centraliser l'offre et de la demande d'aide, et ce depuis le 13 mars dernier. La Mairie d'Orléans a été parmi les premières en France à créer un tel relai entre bénévoles et personnes en demande d'aide. Aujourd'hui, Olivier Carré Maire d'Orléans, a souhaité aller encore plus loin en fédérant cette solidarité au sein d'une conciergerie solidaire chargée d'apporter des réponses sur-mesure aux besoins des habitants depuis le lundi 6 avril.

La Mairie d'Orléans fait le constat que sa plateforme « Participons » a permis d'exprimer plus d'offres d'aides de la part de bénévoles que de besoins. Alors même qu'en parallèle, via les appels téléphoniques à sa cellule de crise notamment, la Ville constate que certaines personnes sont réellement dans le besoin. Dès lors, pour faire le lien entre l'offre d'aide et les demandes exprimées, le Maire a demandé aux services de la Ville de mettre en place une conciergerie solidaire. Pour faciliter la vie des personnes les plus vulnérables.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

La Mairie d'Orléans a ouvert dès ce lundi 6 avril une nouvelle cellule d'appui au sein de sa cellule de crise pour centraliser les demandes d'aides individuelles des personnes les plus vulnérables (personnes de plus de 70 ans, à mobilité réduite, ayant des problématiques de santé, etc.) et qui demandent des réponses spécifiques : livraison des produits de première nécessité (médicaments, courses alimentaires, produits d'hygiène...), remise d'attestations à domicile assurée par un agent de la Ville d'Orléans, écoute psychologique... Des réponses sur-mesure leur sont apportées lorsqu'ils contactent la permanence téléphone de la Mairie d'Orléans (02.38.79.29.99, 24H/24 et 7J/7). Désormais, les bénévoles qui se sont signalés via la plateforme participons.orleans-metropole.fr, des agents de la Ville d'Orléans, et les membres de la réserve communale de la Ville d'Orléans sont mobilisés pour apporter la réponse la plus adéquate. Ce dispositif vient compléter et enrichir l'action du réseau associatif et caritatif du territoire.

Rappel des dispositifs mis en place pour les plus fragiles depuis le début de la crise

- 2 mars 2020 et face à l'urgence de la situation, la Mairie d'Orléans ouvre une cellule de veille pour suivre la propagation du virus sur son territoire.
- 13 mars 2020 : la cellule de crise de la Mairie d'Orléans est déclenchée, un accueil téléphonique 24h/24 et 7j/7 est mis en place au 02.38.79.29.99, une plateforme d'entraide est lancée, sur le site participons.orleans-metropole.fr.

En complément et depuis le début de cette crise, de nombreuses mesures ont été prises pour venir en aide aux plus fragiles :

- Incitation à faire appel au portage de repas, en lien avec la Sogeres
- Déclenchement des appels aux personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables auprès du CCAS de la Ville d'Orléans, en s'appuyant sur la réserve communale de sauvegarde de la Ville d'Orléans pour maintenir un lien régulier
- Mise en place d'une offre de portage à domicile d'attestations de déplacement dérogatoire

Pour contacter la Mairie d'Orléans : 02 38 79 29 99 (7J/7 et 24h/24)